

Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 11 décembre 2012

L'an deux mille douze le onze décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARCHIER A., ROUX M., FOREL G., VAURE M., ROUCHOUZE J., FLOURY M., APPOLLODORUS F., CHARREYRON J.-F., POULENARD G., REY P., SOUTEYRAT P.

Pouvoir(s) : MASSON R. à VAURE M.

Absent(s) excusé(s) : COMBES G., MOREL K.

Monsieur Alain ARCHIER, Maire, Préside la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu,
- Contrat Enfance Jeunesse,
- Convention de gestion de la structure Arc en Ciel (AFR Boulieu-lès-Annonay),
- Contrat ados,
- Décision modificative du budget,
- Ouverture de crédits 2013,
- Remboursement sinistre – Assurances AXA,
- Règlement intérieur « service photocopies aux associations »,
- Tarifs municipaux :
- Photocopies (tarif public et associations),
- Données cadastrales.
- Embauche personnel de remplacement pour l'année 2013,
- Demande de participation financière de la part des écoles de la commune pour les transports piscine,
- Subvention exceptionnelle à des associations caritatives,
- Avenant au contrat des logiciels « finances et GRH » - CIRIL,
- Contrat de maintenance copieur Ecole Publique,
- Octroi d'une concession d'occupation du domaine public communal à Mme Béatrice ARNAUD « Camion pizza BEALO »,
- Convention de partenariat pour le développement du service de la lecture publique – Conseil Général de l'Ardèche,
- Avis sur adhésion de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay au syndicat mixte des Rives du Rhône,
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19 heures 00

Le Conseil Municipal accepte les modifications à apporter à l'ordre du jour :

- Affaire(s) retirée(s) : NEANT
- Affaire(s) ajoutée(s) : NEANT

Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu.

Délibération n° 54 : Contrat Enfance Jeunesse

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Depuis 2009, notre commune a intégré le contrat enfance jeunesse (CEJ) liant les communes de Boulieu-lès-Annonay, Saint Clair, Savas et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ardèche, contrat de cofinancement des actions enfance et jeunesse entre la CAF et les communes énumérées ci-avant dont l'échéance a été atteinte le 31 décembre 2011.

Un nouveau contrat couvrant la période 2012-2015 et intégrant Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et aux Communes d'Annonay, Vanosc, Villevocance et Vocance sera signé.

Délibération n° 55 : Convention de gestion de la structure Arc en Ciel (AFR Boulieu-lès-Annonay)

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Dans le cadre du CEJ précédemment approuvé, une convention de gestion de la structure « AFR Arc-en-Ciel » de Boulieu-lès-Annonay sera signée avec les communes de Boulieu-lès-Annonay, Savas, Saint-Clair et l'Association Familles Rurales Arc-en-Ciel de Boulieu-lès-Annonay afin de déterminer les droits et devoirs de chacune des parties pour la gestion d'une structure multi-accueil située sur la commune de Boulieu-lès-Annonay et de deux accueils de loisirs situés sur la commune de Boulieu-lès-Annonay et Saint Marcel-lès-Annonay.

La nouvelle convention de gestion prévoit un financement des communes à hauteur de 118 335,52 € pour l'année 2012 réparti selon les structures :

➤ Multi-accueil Boulieu-lès-Annonay	78 599,16 €
➤ Accueil loisirs Boulieu-lès-Annonay	16 236,36 €
➤ Accueil loisirs St Marcel-lès-Annonay	23 500,00 €

De plus, il a été défini une augmentation annuelle de 2% et une répartition financière entre les communes en fonction du recensement du nombre d'enfants de chaque commune année N-2 susceptibles de fréquenter la structure.

Délibération n° 56 : Contrat ados

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Depuis 2011, une convention de gestion d'un secteur « ados » a été signée avec les communes de Boulieu-lès-Annonay, Savas, Saint-Clair et l'association l'Arc-en-ciel AFR pour la mise en œuvre d'un diagnostic participatif sur les attentes des adolescents (jeunes de la tranche d'âge 11-17 ans) et l'ouverture d'un secteur jeunesse.

Considérant un démarrage plutôt calme en ce qui concerne la fréquentation, les élus ont décidé de signer à nouveau une convention de gestion (durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2013) afin de finaliser le diagnostic et envisagent de mettre en place des activités sur St Marcel-lès-Annonay. La participation s'élève à 1 933,50 €.

Délibération n° 57 : Décision modificative du budget n°1

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Des modifications budgétaires sont validées par le Conseil Municipal

Délibération n° 58 : Ouverture de crédits 2013

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, et ce jusqu'au vote du budget prochain 2013.

Délibération n° 59 : Remboursements sinistre – Assurances AXA

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Suite à un sinistre qui s'est déroulé l'été dernier près du parking les Berges de la Deûme, le Conseil Municipal accepte les remboursements de la Compagnie d'assurances AXA pour un montant de 669,76 €.

Délibération n° 60 : Photocopies : Règlement intérieur et tarifs municipaux

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2013, un tarif photocopies à destination des associations et de modifier le tarif à destination du public, de la façon suivante :

Formats de photocopie	Associations dont le siège social est situé sur St Marcel-lès-Annonay	Public
Format A4	0,05 € la photocopie	0,15 € la photocopie
Format A3	0,10 € la photocopie	0,30 € la photocopie

A compter de cette même date, un règlement intérieur, adopté en séance, sera mis en place afin de coordonner le service photocopies avec le travail des Secrétaires.

Délibération n° 61 : Tarifs municipaux / Données cadastrales

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

La communication des données cadastrales sera gratuite.

Délibération n° 62 : Embauche personnel de remplacement pour l'année 2013

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter une personne pour pallier les absences pour raison maladie ou autre du personnel communal pour l'année 2013.

Délibération n° 63 : Demande de participation financière de la part des écoles de la commune pour les transports piscine

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

L'Ecole Publique et l'Ecole Privée St Joseph ont renouvelé leurs demandes de participation financière pour les transports dans le cadre d'un nouveau cycle piscines, à savoir :

- Ecole Publique : 11 séances du 10 décembre 2012 au 18 mars 2013 pour 36 enfants ;
- Ecole Privée : 11 séances du 10 décembre 2012 au 18 mars 2013 pour 42 enfants.

Selon un devis du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Deûme, le coût des transports pour une séance s'élève à 76 €.

Le Conseil Municipal décide de financer ces transports à hauteur de 50%.

Délibération n° 64 : Subvention exceptionnelle à des associations caritatives

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Considérant que la Commune ne participe pas sur le terrain pour l'organisation de l'opération du « Téléthon », une subvention exceptionnelle à l'Association Française contre les Myopathies (A.F.M.) sera versée à hauteur de 700 € afin de participer au soutien du « Téléthon » via la recherche génétique et l'aide aux malades.

Délibération n° 65 : Avenant au contrat des logiciels « finances et GRH » - CIRIL

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Un contrat de maintenance sera signé avec la Société CIRIL S.A.S dans le cadre de la maintenance des logiciels « gestion financière » et « ressources humaines ». La redevance trimestrielle s'élève à 287,37 € au jour de signature, et sera revalorisée tous les ans. Le présent contrat prend effet au 1er janvier 2013. Il est conclu pour une durée d'un an, et peut être renouvelé deux fois par décision expresse, sans toutefois dépasser 3 ans.

Délibération n° 66 : Contrat de maintenance copieur Ecole Publique

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Suite au remplacement du photocopieur de l'Ecole Publique, un nouveau contrat de maintenance sera passé avec la société ANNONAY MAINTENANCE BUREAUTIQUE (AMB) sise Le Valentin 07690 VILLEVOCANSE. Le coût de cette maintenance correspond à une tarification à la consommation réelle soit 0,009 € H.T. par copieA4.

Le contrat, conclu pour une période de 12 mois par tacite reconduction, stipule que la société AMB assure et garantit le bon fonctionnement du photocopieur noir Canon IRC 3035 N; et s'engage à remplacer toutes les pièces défectueuses, dans le cadre exclusif de la garantie. Les produits dénommés « consommables » tels que papier, agrafes, supports spéciaux ne font pas l'objet du présent contrat.

Délibération n° 67 : Octroi d'une concession d'occupation du domaine public communal à Mme Béatrice ARNAUD « Camion pizza BEALO »

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Par sa délibération en date du 29 novembre 2011, une concession d'occupation du domaine public communal avait été octroyée à Madame Béatrice ARNAUD aux fins d'y installer un véhicule mobile servant de point de vente en vue d'exploiter une activité de vente de pizzas, de kebabs, de petits plats à emporter ainsi que de boissons. Lors de ladite délibération, la redevance était fixée à 89,44 € mensuels.

Celle-ci arrive à échéance le 31 décembre 2012 et Madame Béatrice ARNAUD a demandé par écrit le renouvellement de ladite concession. Il propose donc une redevance mensuelle à hauteur de 91,00 € à compter du 1^{er} janvier 2013 au titre de l'année 2013.

Délibération n° 68 : Convention de partenariat pour le développement du service de la lecture publique – Conseil Général de l'Ardèche

Résultat du vote : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

Le Conseil Général a adopté son nouveau plan départemental de la lecture publique pour la période 2011/2017, dont la mise en œuvre a été confiée à la Bibliothèque Départementale de Prêt, et qui se concrétise par la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec les communes du département.

Ce nouveau plan affirme la volonté commune d'accompagner l'évolution des bibliothèques pour atteindre un public plus large, d'offrir des services plus développés sur le territoire avec

l'élargissement des prêts aux CD et DVD, s'ajoutant aux prêts de documents, de poursuivre et développer les efforts en direction des publics éloignés de la lecture.

La Bibliothèque Municipale de St Marcel-lès-Annonay réunit les critères de la bibliothèque pilote, définis dans le contenu de la convention de partenariat, mais avec la particularité dérogatoire d'être implantée sur un bassin de vie dépourvue de bibliothèque de proximité et de points de lecture ; elle est, de ce fait, dispensée d'animer un réseau de bibliothèques et de points de lecture.

La convention sera donc signée avec le Conseil Général de l'Ardèche et permettra de faire bénéficier les habitants de la commune de nouveaux services (mise à disposition gratuite de 1000 CD et 300 DVD pour adultes et jeunes, avec fourniture du mobilier de rangement).

Délibération n° 69 : Avis sur adhésion de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay au syndicat mixte des Rives du Rhône

Résultat du vote : Abstention : 1 - Contre : 1 - Pour : 10

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les SCOT de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et des Rives du Rhône travaillent depuis quelques années à leur fusion en un seul SCOT. Les modalités du rapprochement ont été précisées dans un protocole d'accord signé le 24 janvier 2012 après validation à l'unanimité par les comités syndicaux des deux SCoTs. Considérant que la compétence SCoT a été transférée à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, la communauté de communes a délibéré le 27 septembre 2012 pour demander son adhésion au syndicat mixte des Rives du Rhône et corrélativement la dissolution du syndicat mixte du bassin d'Annonay.

Selon l'article L. 5214-27 du CGCT les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes sont sollicités pour approuver cette adhésion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix s'abstenant, 1 voix contre, et 10 voix pour : approuve l'adhésion au syndicat mixte du SCoT des Rives du Rhône et la dissolution corrélatrice du syndicat mixte du SCoT du Bassin d'Annonay.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE.

Un point sur les commissions communales...

❖ Urbanisme, Travaux :

- Les travaux prévus en 2012 ont été réalisés sauf le remplacement des lampes d'éclairage public aux quartiers « Bruyères » et « Chalamas ». Le démarrage est programmé début 2013.
- Le contrat relatif à l'adoucisseur d'eau de la salle polyvalente a été résilié.
- Demandes d'autorisation d'urbanismes validées :
 - 1 permis de construire pour maison individuelle,
 - 2 permis de construire pour agrandissement,
 - 1 déclaration préalable pour piscine et abri.
- Madame Michèle VAURE, au nom de Monsieur Raphaël MASSON félicite le service technique pour le déneigement de la commune. Monsieur le Maire en profite pour annoncer qu'un plan de déneigement est en cours de réalisation afin de définir les lieux devant être déneigés en priorité.
- Monsieur le Maire fait le point sur les gros dossiers en cours d'étude :
 - Salle d'activités culturelles : un nouveau partenaire, le SDEA, a rejoint les réunions de faisabilité du projet. Celui-ci peut apporter une aide administrative, technique et financière.
 - Réhabilitation de la friche industrielle Desgrand : Les études sont en cours.

❖ Affaires scolaires :

- L'effectif des élèves inscrits à la cantine chaque jour devient trop important notamment sur certains jours de la semaine. La commission scolaire a décidé d'étudier les causes et envisager une nouvelle organisation. D'ailleurs, une rencontre avec les Directrices des Ecoles de la Commune est programmée.

Divers

- Intervention de Monsieur Jean-François CHARREYRON, Conseiller Municipal :
 - Il annonce au Conseil Municipal « Il est temps de faire quelque chose pour la Famille Ziegler ! » Monsieur le Maire répond que cette pénible et complexe affaire datant d'une dizaine d'années est suivie régulièrement et fait l'objet de rencontres avec l'appui des avocats des parties en présence, pour enfin parvenir à un règlement de ce dossier.

Un point sur le Centre Communal d'Action Sociale...

- ❖ Le repas des aînés a eu lieu le samedi 24 novembre 2012 : Ce fût une journée très conviviale. Cette année une collecte pour les Restos du cœur a été proposée : 130 € en denrées alimentaires, ont de ce fait, été apportées à l'antenne d'Annonay.

Un point sur les syndicats extérieurs...

- ❖ Communauté de Communes du Bassin d'Annonay

- Les lieux d'installation des conteneurs semi-enterrés ont été prédéfinis. Une réunion publique sera organisée afin d'informer la population.

- ❖ Syndicat des Trois Rivières

- Une augmentation du tarif a été voté lors du dernier conseil syndical.
- Une plaquette d'information sur les lingettes sera jointe au bulletin municipal de chaque foyer lors de sa distribution.

- ❖ Syndicat des eaux des Cantons d'Annonay et de Serrières

- Un chantier de réfection de réseaux est programmé sur la commune de Davézieux.
- Le conseil syndical n'a pas décidé d'augmenter ses tarifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

